

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 10 avril 2024

Convocation : 5 avril 2024 - Date d'affichage : 5 avril 2024

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 avril à dix-neuf heures à Saint Léger sous la Bussière - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET Mme Nathalie LAPALUS M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT
Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Mme Michèle DORIN
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA M. Cécile CHUZEVILLE M. Damien THOMASSON
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	M. Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	M. Éric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 24

Absents excusés : M. Emmanuel ROUGEOT (Pierreclos)

Pouvoirs : M. Emmanuel ROUGEOT à Mme Sylvie DUPONT

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Pierre LAPALUS

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants :

M. Olivier LORNE (Bourgvilain) - M. Jean-François LAPALUS (La Chapelle du Mont de France) -
M. Gilles PARDON (Saint Léger sous la Bussière) - M. Alain BAMET (Saint Pierre le Vieux) – Mme Maud GAND
(Saint-Point) – M. Thierry BERNET (Serrières) - M. Christophe BALVAY (Trambly) – M. Jean-Michel ROZIER
(Trivy) - Mme Laurence GUILLOUX (Verosvres).

**Modification du tableau des effectifs
au 10 avril 2024**

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2024-17

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n° 2024-05 du 31 janvier 2024 modifiant le tableau des effectifs,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps plein,

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'adopter le tableau des effectifs modifié de la façon suivante :

Fillière	Grades	Cat	Tps de travail	Postes créés	Postes pourvus	Effectivement pourvu par titulaire	Effectivement pourvu par contractuel			
Filière administrative										
	Attaché Principal	A	35H	1	0	2	1			
	Attaché	A	35 H	1	0					
	Rédacteur principal 1 ^e classe	B	35 H	3	2					
	Rédacteur principal 2 ^e classe	B	35 H	3	0					
	Rédacteur	B	35 H	2	1	2	1			
	Adjoint administratif principal 1 ^e classe	C	35 H	2	2					
	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	35 H	1	1					
	Adjoint administratif	C	35 H	5	4					
	Adjoint administratif	C	28 H	1	0					
	Adjoint administratif	C	18 H	1	1					
Adjoint administratif	C	14 H	1	1						
Filière technique										
	Ingénieur	A	35H	1	1	1	1			
	Technicien principal 1 ^e classe	B	35H	1	1					
	Technicien	B	35H	3	1					
	Adjoint technique Pal 2 ^e Cl	C	17H30	1	1					
	Adjoint technique	C	35H	1	1	1	1			
	Adjoint technique	C	17H30	1	1					
	Adjoint technique	C	15H	1	1					
	Adjoint technique	C	9H	2	2					
	Adjoint technique	C	6H30	1	0	1	1			
	Adjoint technique	C	2H	1	0					
	Adjoint technique	C	3H30	1	1					
	Adjoint technique	C	5H	1	0					
	Filière Animation									
	Animateur	B	30H	1	1	1				
	Adjoint Animation Pal 1 ^e Cl	C	35H	1	0					
	Adjoint Animation Pal 1 ^e Cl	C	30H	1	0					
	Adjoint Animation Pal 2 ^e Cl	C	35 H	1	0					
	Adjoint Animation	C	35H	7	7	2	5			
	Adjoint Animation	C	32H	1	1					
	Adjoint Animation	C	31H	1	1					
	Adjoint Animation	C	30H	8	3					
	Adjoint Animation	C	28H	1	0	0	3			
	Adjoint Animation	C	15H	1	1					
	Filière Médico-Sociale									
		Auxil. Puéricul. Classe	B	35H	3			3	3	1
Auxil. Puéricul. Classe normale		B	35 H	3	2	1				
Auxil. Puéricul. Classe normale		B	28 H	1	0					
Auxil. Puéricul. Classe normale		B	17 H	1	1	1				
Filière Sociale										
	Educateur Jeunes Enfants	A	35H	1	1		1			
TOTAL				68	43	22	23			

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20240410-2024_17-DE

DELIB 2024-17

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents sont inscrits au budget principal 2024 de la Communauté de communes,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20240410-2024_17-DE

DELIB 2024-17